

CFA

L'institut de formation des professionnels de santé de Pontivy dispense le diplôme d'État d'aide soignant (DEAS) par voie d'apprentissage (CFA), en cursus partiels (candidats titulaires du baccalauréat SAPAT ou ASSP).

La formation par apprentissage est un partenariat triple entre l'apprenti, l'employeur et le CFA.

Elle apporte un enrichissement tant pour les nouveaux apprentis, que pour les employeurs.

Conditions d'accès

Le CFA, de l'IFPS de Pontivy, organise uniquement cette formation pour les titulaires des baccalauréats professionnels Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ou Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP).

Les apprentis CFA sont intégrés dans la promotion de formation aide-soignante « classique ».

De plus, le candidat doit :

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Avoir moins de 30 ans lors de la signature du contrat

La limitation d'âge ne s'applique pas :

- aux personnes reconnues travailleur handicapé

Durée de formation

Selon votre profil, la durée de la formation varie :

Titulaire d'un baccalauréat professionnel SAPAT :

Périodes à l'institut	Périodes en milieu professionnel	Total
511 heures (14 semaines)	490 heures (14 semaines)	1001 heures (28 semaines)

Titulaire d'un baccalauréat professionnel ASSP :

Périodes à l'institut	Périodes en milieu professionnel	Total
371 heures (10 semaines)	350 heures (10 semaines)	721 heures (20 semaines)

Un planning de la durée de la formation et des alternances entre le centre de formation et l'employeur est établie dès la rentrée.

Attention, la première semaine de rentrée est obligatoire et commune à tous, apprentis aides-soignants et élèves aides-soignants.

Apports théoriques en institut

Selon votre profil, les apports théoriques lors de vos périodes en institut varient :

Titulaire d'un baccalauréat professionnel SAPAT :

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
----------------------	-------------	----------------------

<p style="text-align: center;">2</p> <p>(Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration)</p>	<p>3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <p>4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne</p> <p>5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p>	<p style="text-align: center;">Module 3. – Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS – 77h)</p> <p style="text-align: center;">Module 4. – Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS – 182h)</p> <p style="text-align: center;">Module 5. – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)</p>
<p style="text-align: center;">4</p> <p>(Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention)</p>	<p>8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <p>9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p>	<p style="text-align: center;">Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)</p>

<p style="text-align: center;">5 (Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques)</p>	<p style="text-align: center;">10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l’outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d’une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d’une démarche qualité / gestion des risques</p>	<p style="text-align: center;">Module 9. – Traitement des informations (35h) Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)</p>
--	---	---

Auxquels s’ajoutent :

- Un accompagnement pédagogique individualisé dans les trois premiers mois de la formation (35h).
- Un suivi pédagogique individualisé des apprenants réparti tout au long de la formation (7h).
- Des travaux personnels guidés (TPG) répartis au sein des différents modules (35h).

Titulaire d’un baccalauréat professionnel ASSP :

Bloc de compétences	Compétences	Modules de formation
---------------------	-------------	----------------------

<p style="text-align: center;">2 (Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration)</p>	<p style="text-align: center;">3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p>	<p style="text-align: center;">Module 3. – Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS – 77h) Module 4. – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS – 182h) Module 5. – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)</p>
---	--	---

Auxquels s'ajoutent :

- Un accompagnement pédagogique individualisé dans les trois premiers mois de la formation (35h).
- Un suivi pédagogique individualisé des apprenants réparti tout au long de la formation (7h).
- Des travaux personnels guidés (TPG) répartis au sein des différents modules (35h).

Accompagnement en milieu professionnel

L'apprenti.e est encadré.e et accompagné.e par son maître de stage lors de sa formation en situation de travail.

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Le D.E.A.S. est délivré aux personnes ayant suivi la totalité de la formation dispensée et réussi les épreuves de certification.

Rémunération lors du contrat d'apprentissage

Travailler en alternance permet de décrocher son diplôme d'état sans frais de formation et de bénéficier d'une rémunération en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage.

Cette rémunération est variable selon votre âge. Si vous avez :

- Entre 18 et 20 ans, la rémunération minimale correspond à 43% du SMIC
- Entre 21 et 25 ans : 53% du SMIC
- Plus de 26 ans : 100% du SMIC.

Vous pouvez bénéficier également d'avantages spécifiques aux apprentis :

- une aide de 500€ pour passer le permis de conduire
- et des aides pour se loger.

Si ce projet de formation d'Aide-Soignant par apprentissage vous intéresse, contactez l'IFPS qui pourra répondre à vos questions :

Nous contacter

CFA, rentrée 2022/2023

